



ETATS FINANCIERS

ANNEXE CONSOLIDEE AU 31 DECEMBRE 2006

ACTIF EN €	Notes	déc-06	déc-05
Goodwill	D - 1.1	0	0
Films et droits audiovisuels, productions télévisuelles	D - 1.1	17 598 166	15 570 928
Autres immobilisations incorporelles	D - 1.1	144 842	154 975
Immobilisations corporelles	D - 1.2	33 658	50 577
Participations mises en équivalence	D - 1.3	0	0
Immobilisations financières	D - 1.3	51 391	54 670
Impôts différés actif	F	0	0
Actif non-courant		17 828 057	15 831 150
Stock de Marchandises		254 397	100 165
Créances clients	D - 1.4	10 242 003	10 443 102
Autres créances	D - 1.4	3 757 697	3 177 492
Trésorerie et équivalents de trésorerie	D - 1.9I	507 499	3 115 221
Actif courant		14 761 596	16 835 980
Total actif		32 589 653	32 667 130

PASSIF EN €	Notes	déc-06	déc-05
Capital	D - 1.5	4 440 260	4 440 260
Réserves (part du Groupe)		-7 563 864	-11 272 651
Résultat (part du Groupe)		2 114 274	3 708 971
Capitaux propres (part du Groupe)		-1 009 330	-3 123 420
Intérêts minoritaires		0	0
Capitaux propres		-1 009 330	-3 123 420
Emprunts et dettes financières	D - 1.7	1 699 462	2 558 801
Avantages du personnel	D - 1.6	11 752	10 444
Subventions publiques différées		23 917	23 917
Provisions	D - 1.6	0	0
Dettes Fournisseurs et autres Crédeurs	D - 1.8	174 811	922 923
Passifs d'impôt différé	F		0
Passif non-courant		1 909 942	3 516 085
Emprunts et dettes financières	D - 1.7	2 858 430	1 175 700
Provisions	D - 1.6	415 128	586 569
Dettes Fournisseurs et autres Crédeurs	D - 1.8	28 415 483	30 512 196
Passif courant		31 689 041	32 274 465
Total des Capitaux propres et du passif		32 589 653	32 667 130

RESULTAT EN €	Notes	déc-06	déc-05
Chiffre d'affaires et Subventions	E - 1.1	20 928 524	16 722 501
Autres produits de l'activité		2 100 563	795 013
Production immobilisée et stockée		0	0
Achats		-13 312 578	-7 364 513
Impôts, taxes et versements assimilés		22 062	-380 004
Charges de personnel		-1 295 987	-1 343 410
Amortissements	E - 1.5	-6 200 633	-6 943 062
Résultat opérationnel courant	E - 1.2	2 241 951	1 486 525
Autres produits et charges opérationnelles	E - 1.3	43 185	2 393 663
Résultat opérationnel		2 285 136	3 880 188
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		52 969	54 899
Coût de l'endettement financier brut		-223 831	-205 191
Coût de l'endettement financier net	E - 1.4	-170 862	-150 292
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		0	0
Résultat avant impôts		2 114 274	3 729 896
Impôts	F	0	- 20 925
Résultat net des activités		2 114 274	3 708 971
Dont Part des minoritaires		0	0
Dont Part du groupe		2 114 274	3 708 971
Résultat net (part du groupe) par action		0.07	0.13
Résultat net (part du groupe) dilué par action		0.07	0.13

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (en K€)	Capital	Primes d'émission et de fusion	Réserves	Résultat	Total Part Groupe	Intérêts minoritaires
Soldes au 01/01/04	8 891	1 959	- 3 988	- 11 461	- 4 599	0
Affectation du Résultat de l'exercice N-1			-11 461	11 461	0	0
Réduction de Capital	- 7 064		7 064		0	0
Augmentation de Capital	2 500				2 500	0
Augmentation de Capital BSA	113				113	0
Résultat de l'exercice N				- 4 847	- 4 847	0
Soldes au 31/12/04	4 440	1 959	- 8 385	- 4 847	- 6 832	0
Affectation du Résultat de l'exercice N-1			- 4 847	4 847	0	0
Variation de Capital					0	0
Résultat de l'exercice N				3 709	3 709	0
Soldes au 31/12/05	4 440	1 959	- 13 232	3 709	- 3 123	0
Affectation du Résultat de l'exercice N-1			3 709	-3 709	0	0
Variation de Capital					0	0
Résultat de l'exercice N				2 114	2 114	0
Soldes au 31/12/06	4 440	1 959	- 9 523	2 114	- 1 009	0

FLUX EN K €	Notes	déc-06	déc-05
Opérations d'exploitation :			
Résultat opérationnel courant	E - 1.2	2 242	1 487
Dotations nettes aux amortissements et provisions	E - 1.5	6 201	6 943
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur			
Charges et produits calculés liés aux stocks-options et assimilés			
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence			
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence			
Coût de l'endettement financier net	E - 1.4	- 170	- 150
Impôts versés	F	0	-20
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		- 3 071	- 3 251
(A) Flux net de trésorerie généré par l'activité		5 202	5 009
Opérations d'investissement :			
Cessions d'immobilisations (incorporelles + corporelles)	E - 1.3	169	12 110
Acquisitions d'immobilisations (incorporelles + corporelles)	D - 1.1.1 et D - 1.2.1	- 8 420	- 10 102
Variations d'immobilisations financières	D - 1.3.3		151
Variation des dettes sur immobilisations		- 389	- 4 232
Incidence des variations de périmètre			
(B) Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		- 8 640	- 2 073
Opérations de financement :			
Dividendes versés aux actionnaires de la mère			
Augmentation de capital			
Variation des dettes financières	D - 1.7.1	326	- 1 546
Dividendes versés aux minoritaires			
(C) Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		326	- 1 546
(D) Incidence des variations des cours des devises			
Variation globale de la trésorerie : (A) + (B) + (C) + (D)		- 3 112	1 390
Trésorerie d'ouverture		2 924	1 534
Trésorerie de clôture		- 188	2 924
Se décomposant en :			
Valeurs mobilières de placement		0	3 027
Disponibilités		507	88
Concours bancaires courants		- 695	- 191

BAC MAJESTIC
Annexe aux Comptes consolidés au 31 décembre 2006
SOMMAIRE

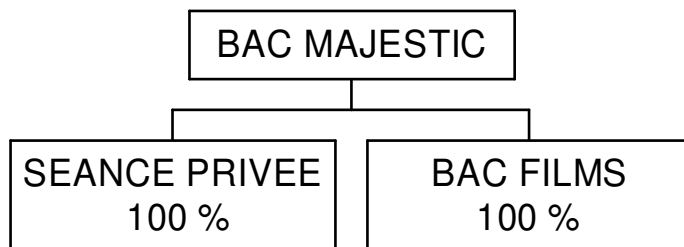
NOTE PRELIMINAIRE	6
NOTE A - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	6
NOTE B - REFERENTIEL COMPTABLE, PERIMETRE DE CONSOLIDATION, ELIMINATION ET RETRAITEMENTS	7
NOTE C - LISTE DES FILIALES CONSOLIDEES	13
NOTE D - ANALYSE DES POSTES DE BILAN	14
NOTE E - ANALYSE DES POSTES DE RESULTAT ET INFORMATION SECTORIELLE	18
NOTE F - IMPOTS DIFFERES ET IMPOTS SUR LES RESULTATS	19
NOTE G - ENGAGEMENTS FINANCIERS HORS BILAN ET NANTISSEMENTS DES ACTIFS	20
NOTE H - FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES	20
NOTE I - REMUNERATION DES DIRIGEANTS ET PERSONNEL	21
NOTE J - INFORMATIONS RELATIVES AUX RISQUES	22
NOTE K - COMPTES PROFORMA	25
NOTE L - EVENEMENTS CARACTERISTIQUES POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2006	25

NOTE PRELIMINAIRE

Le Groupe BAC MAJESTIC a pour activité :

- l'acquisition de droits audiovisuels et la coproduction de films,
- la distribution de ces films,

L'organigramme du groupe au 31 décembre 2006 est le suivant



Le siège social de la société est fixé à l'adresse suivante :

88, rue de la Folie Méricourt. 75011 Paris.

Jusqu'en avril 2004, le siège social était fixé au 10, Avenue de Messine. 75008 Paris.

BAC MAJESTIC est une société anonyme à Conseil d'Administration régie par le Code de Commerce qui inclut désormais la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales.

Les titres de la société sont admis aux négociations du marché d'Eurolist. BAC MAJESTIC (filiale de MILLIMAGES) est une société cotée sur l'Eurolist C, Euronext Paris (Code ISIN FR00000076895)

La société BAC FILMS (filiale à 100% de BAC MAJESTIC) est titulaire auprès du CNC (Centre National de la Cinématographie) de la carte distributeur numéro 1277.

NOTE A - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- Point sur Financements

En 2006, ont été accordés de nouveaux crédits à concurrence de 2 734 K€ sur la base de mobilisation de créances nées. Le taux de rémunération est en moyenne de 6.50 %.

Au cours de l'exercice 2006, il a été remboursé aux organismes bancaires un montant total de 2 414 k€.

Les échéances prévues par le protocole signé avec les banques en mars 2004 ont été respectées.

Ventes Salles

18 films sont sortis en salles au cours de l'année 2006 contre 13 films en 2005.

Edition Vidéo

Depuis 2005, BAC FILMS (filiale à 100% de BAC MAJESTIC) a donné naissance à un label BAC VIDEO (9 titres ont été sortis en 2005). Il a été décidé de confier la distribution des titres du catalogue de BAC FILMS à PARAMOUNT HOME ENTERTAINMENT. Les accords précédemment conclus se sont terminés le 31 décembre 2005, permettant au Groupe de récupérer la totalité de son catalogue précédemment distribué par WILD SIDE VIDEO. 37 éditions nouvelles ont vu le jour en 2006.

Ventes Internationales

BAC FILMS a développé depuis 2004 une activité de distribution internationale. Elle profite de son savoir faire en matière de sélection et de son pouvoir de négociation lors de son acquisition des droits français des films (français ou internationaux) pour acquérir à des conditions avantageuses les droits de distribution pour le monde.

BAC FILMS commercialise ensuite ces films auprès de distributeurs étrangers par le biais de son nouveau département BAC FILMS INTERNATIONAL. Le catalogue BAC FILMS représente 16 films dont 6 ne sont pas encore sortis au 31 décembre 2006.

Perspectives :

Six films labellisés BAC FILMS, ont été sélectionnés au Festival de CANNES :

- en compétition officielle : « Les Chansons d'amour » de Christophe Honoré, « 4 months, 3 weeks, 2 days » de Cristian Mungiu et « Lumière silencieuse » de Carlos Reygadas,
- à la « Quinzaine des Réalistes » : « Caramel » de Nadine Labaki et « La Influenca » de Pedro Aguilera,
- à « Un Certain Regard » : « Le voyage du ballon rouge » de Hou Hsiao Hsien.

L'objectif est de sortir 20 films en 2007 contre 18 films sortis en 2006.

Les films sortis en salles fin 2006 ne se traduiront en Chiffre d'affaires en vidéo et en TV qu'à partir du deuxième trimestre 2007.

L'ensemble des opérations de l'exercice a permis d'arrêter les comptes dans une perspective de continuité d'exploitation

NOTE B - REFERENTIEL COMPTABLE, PERIMETRE DE CONSOLIDATION, ELIMINATION ET RETRAITEMENTS

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006 sont présentés en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne et applicable à cette date.

L'information comparative au 31 décembre 2005 a été établie selon les mêmes principes.

Les normes IFRS ont été appliquées avec effet rétroactif dans le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004

Les états financiers consolidés du Groupe, présentés avant l'exercice 2005, étaient établis en conformité avec les principes comptables définis par le règlement 99-02 du comité de la réglementation comptable du 29 avril 1999, homologué par l'arrêté du 22 juin 1999.

Ils sont disponibles dans le Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 20 septembre 2005.

1.1 DATE DE CLOTURE ET DUREE DE L'EXERCICE

Les comptes consolidés sont établis pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006.

1.2. BASES D'EVALUATION UTILISEES POUR L'ETABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDES

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les jugements exercés par la direction lors de l'application des IFRS ayant un impact significatif sur les états financiers et les estimations présentant un risque important de variations au cours de la période ultérieure sont l'estimation des recettes prévisionnelles utilisées dans le calcul des amortissements des immobilisations incorporelles.

Compte tenu des objectifs d'activité fixés pour l'exercice 2007, les comptes ont été préparés selon le principe de continuité d'exploitation.

L'application de ce principe repose sur l'hypothèse d'obtention des financements habituels pour la mise en production de nouvelles séries auprès du CNC et d'organismes de crédit (banques et établissements spécialisés).

Si ces fonds n'étaient pas obtenus, l'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de continuité d'exploitation, concernant notamment l'évaluation des actifs, pourrait s'avérer non appropriée.

1.3. CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de BAC MAJESTIC et de ses filiales.

La norme IAS 27 définit une filiale comme une entité contrôlée par la société mère. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les comptes consolidés intègrent les comptes de BAC MAJESTIC et de ses filiales après élimination des soldes et opérations intra-groupe. Cette élimination est pratiquée au prorata de l'intérêt du Groupe dans l'entreprise pour les filiales consolidées par intégration proportionnelle. Cette dernière information est donnée pour mémoire dans la mesure où le Groupe ne possède pas de sociétés consolidées par intégration proportionnelle.

1.3.1. Intégration globale

Les sociétés dans lesquelles BAC MAJESTIC exerce directement ou indirectement un contrôle sont intégrées globalement. La méthode de l'intégration globale mise en œuvre est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés. La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts minoritaires au bilan consolidé et au compte de résultat consolidé.

1.3.2. Mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles BAC MAJESTIC exerce directement ou indirectement une influence notable sont mises en équivalence.

Les titres des sociétés ne remplissant pas les critères définis ci-dessus sont inscrits en "Immobilisations financières". L'intégration éventuelle de l'ensemble de ces sociétés n'aurait pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés. Cette dernière information est donnée pour mémoire dans la mesure où le Groupe ne possède pas de sociétés consolidées par intégration proportionnelle.

1.4. METHODE DE CONVERSION DES ELEMENTS EN DEVISES

1.4.1. Etats financiers des filiales étrangères

Les filiales étrangères ont pour devise de fonctionnement leur monnaie locale.

Leur bilan est converti au cours de clôture ; leur compte de résultat est converti au cours de change moyen de la période clôturée. Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées en "Ecart de conversion" dans les capitaux propres consolidés.

Cette information est donnée pour mémoire dans la mesure où le Groupe ne possède pas de filiales étrangères.

1.4.2. Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 "Effets des variations des cours des monnaies étrangères". En application de cette norme, les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties en euro au cours du jour de la transaction. Les éléments monétaires du bilan sont convertis au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les écarts de conversion correspondants sont inscrits en compte de résultat.

1.5. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Le Groupe a choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition (1^{er} janvier 2004) conformément à l'option offerte par IFRS 1.

Conformément à la norme IFRS 3, les regroupements d'entreprises postérieurs au 1^{er} janvier 2004 sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Ainsi, lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés (y compris pour la part des minoritaires). L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part des actifs nets évalués à leur juste valeur est comptabilisé en goodwill. Cette dernière information est donnée pour mémoire dans la mesure où le Groupe ne possède pas de sociétés consolidées par intégration proportionnelle.

1.6. GOODWILL

La différence entre le coût d'acquisition des titres acquis et l'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition constitue le goodwill.

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en " Produits et charges opérationnelles ".

Les dépréciations relatives aux écarts d'acquisition sont irréversibles.

1.7. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Conformément à la norme IAS 16 "Immobilisations corporelles" et à la norme IAS 38 "Immobilisations incorporelles", seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Conformément à la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs", lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Dans le cas où le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations incorporelles et corporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée), et dans la limite d'un plan d'amortissement initial (IAS 36.117 : la nouvelle valeur après reprise ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des exercices antérieurs).

1.7.1. Immobilisations incorporelles

1.7.1.1 Films et droits audiovisuels, productions télévisuelles

La valeur brute des films comprend le coût de l'investissement réalisé par les sociétés du Groupe supporté au titre des :

- acquisitions des droits permettant l'exploitation d'œuvres audiovisuelles.
- coproductions françaises ou étrangères ;

L'amortissement est déterminé, chaque année et film par film, au prorata des recettes nettes réalisées depuis le début de l'exploitation et des recettes prévisionnelles de chaque film. Dans le cas où, à la clôture de l'exercice, les recettes réalisées et les recettes prévisionnelles sur la durée des droits sont insuffisantes pour couvrir l'investissement réalisé, une dotation complémentaire aux amortissements est comptabilisée.

Les recettes prévisionnelles sont examinées périodiquement par la Direction et ajustées, si nécessaire, en tenant compte des résultats de l'exploitation des films, des nouveaux contrats signés ou prévus et de l'environnement audiovisuel existant à la date de clôture des comptes.

De même, une provision pour dépréciation peut être comptabilisée s'il s'avère que, concernant des films exploités entre la clôture et l'arrêté des comptes, l'estimation des recettes futures est inférieure à la valeur de l'investissement.

Les amortissements dérogatoires pratiqués sur les films et figurant en provisions réglementées dans les comptes sociaux sont retraités, conformément aux principes d'établissement des comptes consolidés, afin de les neutraliser au niveau du résultat consolidé.

Les frais de lancement des films (frais de publicité et de copie) sont comptabilisés en charges.

1.7.1.2 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les logiciels acquis qui sont amortis sur trois ans.

1.7.2. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 "Immobilisations corporelles", la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition.

Compte tenu de la faible valeur des biens concernés, le Groupe n'a pas procédé à la réévaluation de ces biens.

La norme IAS 16 prévoit notamment :

- l'amortissement des immobilisations sur leur durée prévue d'utilisation ;
- la comptabilisation et l'amortissement séparés de composants individuellement significatifs.

Les principales durées d'amortissement des immobilisations corporelles sont les suivantes :

Durées d'utilisation, en années

- | | |
|---|------------|
| ▪ Agencements et installations techniques | 5 à 10 ans |
| ▪ Matériel d'exploitation et autres immobilisations corporelles | 3 à 10 ans |

La dotation est calculée selon le mode linéaire.

1.8. MISES EN EQUIVALENCE

Le poste "Mises en équivalence" est représentatif de la quote-part des capitaux propres (y compris le résultat de l'exercice) ré-estimés éventuellement des écarts d'évaluation des sociétés concernées. En application de la norme IAS 28, ce poste comprend également les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés mises en équivalence. En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite sur la ligne "Résultat des sociétés mises en équivalences".

Au 31 décembre 2006, aucune des filiales du Groupe n'a été intégrée en mise en équivalence.

1.9. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Cette catégorie inclut :

- les titres de participation :

Ils représentent les intérêts du Groupe dans le capital de sociétés non consolidées.

Conformément à la norme IAS 39 "Instruments financiers", les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont analysés comme disponibles à la vente et sont donc comptabilisés à leur juste valeur. Pour les titres cotés, cette juste valeur correspond au cours de bourse. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût historique d'acquisition. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. En

cas d'indication objective d'une dépréciation de l'actif financier (notamment baisse significative et durable de la valeur de l'actif), une provision pour dépréciation irréversible est comptabilisée en contrepartie du compte de résultat. La reprise de cette provision par le résultat n'interviendra qu'au moment de la cession des titres.

▪ les créances rattachées à des participations, les prêts "aide à la construction", les autres prêts, les dépôts et cautionnements :

Leur valeur au bilan comprend le capital restant dû, et la part non amortie des coûts d'acquisition. Ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. La dépréciation correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en résultat et est réversible si la valeur recouvrable était amenée à évoluer favorablement.

1.10. DEPRECIATION DES ACTIFS

Selon la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs", les valeurs comptables des écarts d'acquisition, immobilisations incorporelles, corporelles et financières sont testées dès l'apparition d'indices de perte de valeur. Ce test est effectué au minimum une fois par an, pour les actifs à durée de vie indéfinie, catégorie limitée pour le Groupe aux écarts d'acquisition. Si un indice de perte de valeur existe, le Groupe fait une estimation de la valeur recouvrable de l'actif. Si la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable, une provision pour dépréciation est comptabilisée pour ramener la valeur comptable à la valeur recouvrable.

Dépréciation sur films en-cours

La dépréciation comptabilisée sur les films non sortis (droits audiovisuels en cours) concerne Bac Films. Elle a été déterminée en fonction des recettes prévisionnelles de chaque film concerné au cas où celles-ci sont inférieures à la valeur nette comptable.

1.11. STOCKS

Les stocks de marchandises sont valorisés selon la méthode « FIFO » (premier entré, premier sorti). Une provision pour dépréciation est constatée lorsque, à la clôture, la valeur de marché est inférieure à la valeur comptable.

1.12. CLIENTS ET AUTRES CREANCES

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale déduction faite des provisions pour dépréciation des montants non recouvrables. Une estimation du montant des créances douteuses est effectuée lorsqu'il n'est plus probable que la totalité de la créance pourra être recouvrée. Les créances irrécouvrables sont constatées en pertes lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

1.13. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Ce poste est uniquement constitué de parts d'OPCVM de trésorerie qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

Conformément à la norme IAS 39 "Instruments financiers", elles sont évaluées à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat (en "Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie").

1.14. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie comptabilisée au bilan comprend les liquidités en comptes courants bancaires et les caisses.

1.15. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Conformément à la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels", une provision pour risques et charges est constituée dès lors que le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente, au bénéfice de ce tiers, et que cette sortie de ressources n'est pas déjà couverte par un passif.

1.16. ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET ASSIMILES

Conformément à la norme IAS 19 "Avantages du personnel", dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraite et assimilés sont évalués par des actuaires indépendants, suivant la méthode des unités de crédits projetées.

Les provisions pour indemnités de fin de carrière couvrent l'engagement de retraite du Groupe vis-à-vis de ses salariés.

Celui-ci est limité aux indemnités de fin de carrière prévues par les conventions collectives des sociétés du Groupe. Il est calculé selon la méthode rétrospective en droits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, sur la base du salaire de fin de carrière, en tenant compte notamment des droits conventionnels en fonction de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel, d'une hypothèse de date à la retraite fixée à soixante ans pour les cadres et agents de maîtrise et pour les employés, du taux de rotation ; des salaires et appointements incluant un coefficient de charges sociales

patronales en vigueur, d'un taux de revalorisation annuel des salaires, de l'espérance de vie des salariés déterminée à partir de tables statistiques, d'un taux d'actualisation de l'engagement de retraite, revu à chaque clôture. Le taux de 5 % a été retenu au 31 décembre 2006.

Le Groupe évalue également ses engagements liés aux primes accordées sous réserve de certaines conditions d'ancienneté. La valeur de ses engagements est calculée en appliquant la méthode et les hypothèses utilisées pour les évaluations des indemnités de fin de carrière décrites ci-dessus. Ces engagements sont entièrement provisionnés dans les comptes sociaux.

1.17. PLANS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Des options de souscription d'actions sont accordées à certains dirigeants et salariés du Groupe qui, lors de leur exercice, donnent lieu à l'émission d'actions nouvelles par augmentation de capital. Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2 "Paiements en actions", les options sont évaluées à la date d'octroi sur la base du modèle mathématique de Black & Scholes. Cette valeur est enregistrée en "Frais de personnel" linéairement entre la date d'octroi et la date de maturité - période d'acquisition des droits - avec une contrepartie directe en capitaux propres.

Conformément à la norme IFRS 2, seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis le 1^{er} janvier 2005 sont évalués et comptabilisés en "Frais de personnel". Les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont pas évalués et restent non comptabilisés.

Au 31 décembre 2006, il n'y a plus de plans de souscription d'actions en vigueur.

1.18. IMPOTS DIFFERES

Conformément à la norme IAS 12 "Impôts sur le résultat", des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales selon la méthode du report variable.

Les impôts différés actifs sur les déficits fiscaux sont constatés lorsque leur probabilité de récupération est considérée comme suffisamment certaine.

Les actifs d'impôts différés font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur utilisation future n'est pas probable.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts en vigueur à la date de clôture.

1.19. INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts et des cours de change. Ces instruments comprennent des accords de swap de taux d'intérêt, ainsi que des options de change, qui ne sont pas considérés dans le cadre de la norme IAS 39 comme des instruments de couverture.

En conséquence, la juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée au bilan en "Autres créances" ou "Autres dettes" (selon qu'elle se traduit par une plus-value ou une moins-value latente).

La variation de juste valeur est enregistrée en résultat financier.

1.20. EVALUATION DES PASSIFS FINANCIERS

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti, à l'exception de l'endettement financier très court terme (lignes de crédit), pour lequel cette évaluation ne se justifie pas.

1.21. SOFICAS

Les "parts producteurs" des Soficas garanties par le Groupe sont inscrites pour leur valeur nominale, conformément à la norme IAS 20, au passif du bilan au poste "Autres dettes courantes". Les reversements des parts de recettes auxquelles elles ont droit sont imputés directement sur ce poste.

La société n'a pas bénéficié de financement en provenance de Soficas.

1.22. STRUCTURE DU BILAN CONSOLIDE

L'application de la norme IAS 1 "Présentation des états financiers" rend obligatoire la distinction courants/non-courants des éléments de bilan.

En conséquence, le bilan présente sans distinction entre la partie à moins d'un an et la partie à plus d'un an :

- les actifs courants qui sont ceux que le Groupe s'attend à réaliser ou à consommer dans le cadre du cycle normal d'exploitation.

Un actif doit être classé en tant qu'actif courant lorsqu'il satisfait à l'un des critères suivants :

(a) : on s'attend à ce qu'il soit réalisé, ou il est destiné à la vente ou à la consommation dans le cadre du cycle normal de l'exploitation de l'entité ;

(b) : il est détenu principalement aux fins d'être négocié ;
(c) : On s'attend à ce qu'il soit réalisé dans un délai de douze mois après la date de clôture ; ou
(d) : il s'agit de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie (tels que définis dans IAS 7 – Tableaux des flux de trésorerie), sauf s'il ne peut être échangé ou utilisé pour régler un passif pendant au moins douze mois à compter de la date de clôture.
Tous les autres actifs sont considérés comme des actifs non-courants.

▪ les passifs courants qui sont ceux dont le Groupe s'attend à ce qu'ils soient réglés dans le cadre du cycle normal d'exploitation.

Un passif doit être classé en tant que passif courant lorsqu'il satisfait à l'un des critères suivants :

(a) : l'entité s'attend à régler le passif au cours de son cycle d'exploitation normal ;
(b) : il est détenu principalement aux fins d'être négocié ;
(c) : il doit être réglé dans les douze mois après la date de clôture ; ou
(d) : l'entité ne dispose pas d'un droit inconditionnel de différer le règlement du passif pour au moins douze mois à compter de la date de clôture.

Tous les autres passifs sont considérés comme des passifs non-courants.

1.23. INFORMATION SECTORIELLE

En application d'IAS 14 "Informations sectorielles", le premier niveau d'information sectorielle est organisé par secteur d'activité, le second niveau par secteur géographique.

Le Groupe BAC MAJESTIC exerce son activité dans un secteur unique qui est l'exploitation d'œuvres audiovisuelles, et dans 2 zones géographiques : France et export.

1.24. CHIFFRE D'AFFAIRES

1.24.1. Salles France

Les locations de films aux salles de cinéma sont constatées sur la base des locations hebdomadaires.

1.24.2. Télévision France

Les ventes de droits de diffusion aux chaînes de télévision françaises sont comptabilisées, après signature des contrats de cession à partir de l'ouverture des droits.

1.24.3. International

Les cessions de droits à l'étranger sont constatées à compter de la première exploitation en salles de l'œuvre, après signature des contrats, à partir de l'ouverture des droits et sur la base des rendus de comptes lorsque le contrat prévoit le versement d'un pourcentage sur les recettes provenant de l'exploitation de l'œuvre par le client.

1.24.4. Vidéo France

Le chiffre d'affaires résultant de l'exploitation des droits vidéo est pris en compte sur la base des ventes mensuelles après déduction d'une provision au titre des retours estimés par le distributeur et des remises accordées aux clients.

Tant que toutes les conditions de reconnaissance décrites ci-dessus ne sont pas remplies, le chiffre d'affaires facturé aux clients est inscrit en produits constatés d'avance au bilan au poste "Autres dettes".

1.25. SOUTIEN FINANCIER AUTOMATIQUE DU CENTRE NATIONAL DE LA CINEMATOGRAPHIE

Le mécanisme des subventions institué en France est géré par le Centre National de la Cinématographie (CNC). Il comporte 2 sections de montants sensiblement égaux :

- 1- aides au cinéma et à la vidéo ;
- 2- aides aux programmes audiovisuels.

La section 1 du compte de soutien est alimentée par une taxe prélevée sur le chiffre d'affaires réalisé par les chaînes de télévision, par la Taxe Spéciale Additionnelle (TSA) prélevée sur le prix de chaque billet payé par les spectateurs que les exploitants de cinéma reversent mensuellement au Trésor et par une taxe prélevée sur les ventes de cassettes vidéo et DVD, la part de cette dernière étant appelée à progresser fortement dans les années à venir.

Le produit de la collecte de cette taxe est ensuite réparti par le CNC, sous forme de subventions ou d'avances financières, entre les différents acteurs de l'industrie cinématographique que sont les producteurs, les distributeurs et les exploitants.

▪ **Exploitation cinématographique**

Afin de bénéficier de ces subventions, les exploitants de salles sont tenus de déposer auprès du CNC un dossier justifiant les investissements réalisés pour l'équipement ou la modernisation de leurs salles. Compte tenu de son activité de distributeur, le Groupe ne bénéficie pas de cette subvention.

▪ **Production et Distribution cinéma**

Les subventions automatiques attribuées par le CNC au titre du Soutien Financier de l'Etat à la production et la distribution de films français agréés sont fonction du chiffre d'affaires réalisé par ces films.

Elles sont inscrites par le CNC, dès l'obtention de l'agrément de production des films, au compte de leurs producteurs et distributeurs qui peuvent les utiliser pour financer leurs investissements à venir en production et distribution d'œuvres françaises agréées par le CNC.

Ces subventions non remboursables sont constatées, lors de leurs attributions, au passif du bilan en « Subventions et avances ».

Elles sont rapportées au résultat de l'exercice lors de la sortie en salles des films pour lesquels les sommes correspondantes ont été utilisées afin d'en financer la production, l'acquisition ou les frais d'édition; elles sont présentées alors en « Subventions » au compte de résultat. Parallèlement, la fraction de l'investissement correspondant au montant de la subvention est immédiatement amortie.

Chaque subvention attribuée est définitivement acquise, sous réserve d'être réinvestie dans le financement d'un nouveau film français agréé, dans un délai de cinq ans à compter de son attribution

1.26. CREDIT D'IMPOT CINEMA

Le crédit d'impôt cinéma, octroyé à compter de l'exercice 2004, et visant à encourager les sociétés de production à réaliser sur le territoire français les travaux d'élaboration et de production de leurs œuvres cinématographiques, est constaté dans les comptes consolidés en résultat d'exploitation à compter de la première exploitation en salles de l'œuvre concernée.

Compte tenu de son activité, la société ne bénéficie pas de ce crédit.

1.27. RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Le résultat des activités ordinaires intègre le résultat d'exploitation, les autres produits ou charges des activités ordinaires, comprenant les résultats sur cessions et les dépréciations d'actifs non-courants incorporels (y compris les écarts d'acquisition) et corporels

1.28. COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

Le coût de l'endettement financier net inclut les charges d'intérêts sur les dettes financières brutes et les produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie.

1.29. AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement les variations de juste valeur des instruments financiers (actifs, passifs et dérivés), les résultats de change (autres que ceux relatifs aux opérations d'exploitation, classés dans le résultat d'exploitation), les dividendes reçus des participations non consolidées, les résultats sur cessions et les dépréciations des actifs financiers non-courants.

1.30. QUOTE-PART DU RESULTAT NET DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

Les résultats des tests de dépréciation concernant les écarts d'acquisition sur titres mis en équivalence font partie du résultat présenté sur cette ligne.

1.31. RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action est déterminé en divisant le résultat part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période clôturée.

Le résultat par action après dilution est calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période clôturée augmenté du nombre d'actions qui résulterait de la levée de toutes les options de souscription d'actions attribuées à la date de clôture.

Lorsque le résultat de l'exercice est une perte, le nombre dilué par action est calculé sur le nombre d'actions à la clôture, compte-tenu du caractère relatif de l'exercice des options de souscription d'actions.

NOTE C - LISTE DES FILIALES CONSOLIDEES

1.1 Variation de périmètre

Il n'y a eu aucune variation de périmètre entre le 31 décembre 2005 et le 31 décembre 2006.

1.2 Périmètre de consolidation

Les sociétés retenues et leur méthode de consolidation sont les suivantes :

comptes_consolides[1]

	Décembre 2006	Décembre 2005
Consolidées par intégration globale	2	2
Mises en équivalence	0	0
Total	2	2

Nom de la société	Siren	Siège Social	Date de clôture	% contrôle 2006	% intérêt 2006	% contrôle 2005	% intérêt 2005	Méthode Intégration *
BAC MAJESTIC	413 577 743	88, rue de la Folie Méricourt 75011 PARIS	31 décembre					
SEANCE PRIVEE	380 576 116	88, rue de la Folie Méricourt 75011 PARIS	31 décembre	100 %	100 %	100 %	100 %	I.G.
BAC FILMS	337 527 378	88, rue de la Folie Méricourt 75011 PARIS	31 décembre	100 %	100 %	100 %	100 %	I.G.

* I.G. : Intégration Globale

La participation non consolidée précédemment détenue correspond à des titres de la société CHROME DRAGON : la participation du groupe représentait une valeur brute de 192 K€ dépréciée à 100 %. La cession a été constatée au cours du 1^o semestre 2005 sans impact sur le résultat.

Au 31 décembre 2006, MILLIMAGES SA détient 21,961% du capital de BAC MAJESTIC (30.89 % des droits de vote).

Les comptes du Groupe BAC MAJESTIC sont consolidés par intégration globale dans les comptes du Groupe MILLIMAGES depuis mai 2004.

NOTE D - ANALYSE DES POSTES DE BILAN

1.1 Immobilisations incorporelles

1.1.1 Valeurs brutes :

En K€	31/12/05	+	Cessions	Abandons projets	Variation de périmètre	31/12/06
Droits Audiovisuels	204 340	8 416	- 11 725	- 572		200 459
Fonds Commercial	2 423					2 423
Goodwill	3 195					3 195
Autres immobilisations incorporelles	637					637
TOTAL GENERAL	210 595	8 416	- 11 725	- 572	0	206 714

Les cessions correspondent essentiellement à des fins de droits.

1.1.2 Amortissements - Provisions :

En K€	31/12/05	+	Reprises Amts et provisions	Abandons projets	Variation de périmètre	31/12/06
Droits Audiovisuels	188 769	8 605	- 13 941	- 572	0	182 861
Fonds Commercial	2 278					2 278
Goodwill	3 195					3 195
Autres immobilisations incorporelles	627	10				637
TOTAL GENERAL	194 869	8 615	- 13 941	- 572	0	188 971

1.1.3 Valeurs nettes :

En K€	31/12/05	31/12/06		
	Net	Brut	Amortissement	Net
Droits Audiovisuels	15 571	200 459	- 182 861	17 598
Fonds Commercial	145	2 423	- 2 278	145
Goodwill	0	3 195	- 3 195	0
Autres immobilisations incorporelles	10	637	- 637	0
TOTAL GENERAL	15 726	206 714	- 188 971	17 743

1.2 Immobilisations corporelles

1.2.1 Valeurs brutes

En K€	31/12/05	+	-	Variation Périètre	31/12/06
Autres Immobilisations corporelles	497	4	-89	0	412
TOTAL GENERAL	497	4	-89	0	412

1.2.2 Amortissements - Provisions :

En K€	31/12/05	+	-	Variation Périètre	31/12/06
Autres Immobilisations corporelles	446	23	-90	0	379
TOTAL GENERAL	446	23	-90	0	379

1.2.3 Valeurs nettes

En K€	31/12/05	31/12/06		
	Net	Brut	Amortissement	Net
Autres Immobilisations corporelles	51	412	-379	33
TOTAL GENERAL	51	412	-379	33

Toutes les immobilisations reprises au point 1.1 et 1.2 sont situées en France.

1.3. Titres mis en équivalence, titres de participation non consolidés et créances rattachées, autres immobilisations financières

1.3.1 Sociétés mises en équivalence et titres de participation non consolidés

Au 31 décembre 2006, la société ne détient plus de titres de participation non consolidés ni de sociétés dont le résultat est mis en équivalence.

1.3.2 Informations relatives aux entreprises liées non consolidées par intégration globale ou proportionnelle
Néant.

1.3.3 Autres Immobilisations financières

En K€	31/12/05	+	-	Variation Périètre	31/12/06
Dépôt de Garantie ^(a)	38	1	0	0	39
Prêts Personnel	16	0	-4	0	12
TOTAL GENERAL	54	1	-4	0	51

(a) Il a été versé à Millimages un dépôt de garantie de 37 500 € dans le cadre du contrat de sous-location qui a été signé en 2004.

1.4. Clients et autres créances

Au 31 décembre 2006, les échéances des créances clients et autres créances sont les suivantes :

en K€	- d'un an	+ d'un an	Total	Provisions	Montant Net
Créances Clients	10 697	357	11 054	- 812	10 242
Autres Créances ⁽¹⁾	3 954		3 954	- 196	3 758
Total Général	14 651	357	15 008	- 1 008	14 000

(1) Dont : Autres créances sur l'Etat et organismes sociaux	2 145				2 145
RRR à recevoir sur acquisition Films	208				208
Avances et acomptes versés sur cdes	276				276
Comptes courants	198			-196	2
Créances diverses	440				440
Créances sur Divers Fonds de soutien	165				165
Charges constatées d'avance	522				522

Il n'existe aucune créance dont l'échéance soit supérieure à 5 ans.
Les créances ont des durées conformes à notre secteur d'activité.

1.5 Capitaux propres.

Le capital social de 4 440 260,25 € est composé de 29 601 735 actions d'une valeur nominale unitaire de 0,15 €.

Catégorie de titres	Nombre de titres			Valeur Nominale
	A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	29 601 735	0	0	0,15 €

Conformément aux décisions approuvées par l'Assemblée Générale tenue le 30 mars 2004, la valeur nominale des actions a été fixée à 0.15 €.

L'assemblée Générale extraordinaire tenue le 29 octobre 2004 a rejeté le projet de dissolution anticipée de la société malgré les capitaux propres négatifs de la société.

Une augmentation de Capital a été réalisée au cours du 1^o trimestre 2007 dont les modalités sont reprises à la note L de l'annexe des comptes consolidés.

Une information relative aux options de souscription d'actions à des salariés du groupe et aux bons de souscription de parts de créateur d'entreprise est détaillée à la note I § 1.3 de ce document.

1.6 Provisions

En K€	31/12/05	Dotations	Reprise (Provision utilisée)	Reprise (Provision non utilisée)	31/12/06
<i>Passif non courant</i>					
Provision pour engagements de retraite	10	12		-10	12
Provisions pour risques	0				0
<i>Passif courant</i>					
Provisions pour risques	587		-6	-166	415
Total des Provisions	597	12	-6	-176	427

Ces risques font l'objet d'un commentaire détaillé dans la note H intitulée « Faits Exceptionnels et litiges ».

1.7 Dettes financières

1.7.1 Emprunts et banques créditrices

En K€	31/12/05	+	-	Variation Péri-mètre	31/12/06
Emprunts	3 544	2 733	- 2 414	0	3 863
Découverts et soldes créditeurs de banque	191	695	- 191	0	695
Total Général	3 735	3 428	- 2 605	0	4 558

La variation nette du poste Emprunts présente une augmentation de 823 k€.

Tous les emprunts souscrits antérieurement au 31 décembre 2003 et au cours du premier semestre 2006 sont à taux variables, indexés sur l'Euribor à 3 mois ou à 6 mois. La rémunération des crédits mis en place en 2004 et 2005 est calculée sur un taux fixe de 6.05 %.

Les emprunts ont généralement des durées de 2 à 3 ans et sont remboursables au moyen des recettes des films dont ils servent à financer l'acquisition, par le jeu des garanties données aux prêteurs, et, à défaut, par des remboursements à échéances fixes.

L'homologation par le Président du Tribunal de Commerce des accords avec les organismes financiers (signés au cours du 1^o semestre 2004) nous a permis la renégociation des crédits bancaires sur une période de 7 années au taux maximum annuel Euribor 3 mois majoré de 0,75%.

Au 31 décembre, la somme restant due à ce titre est de 2,2 M€, elle s'élève au 11 mai 2007 à 1,8 M€. Les échéances prévues lors de la signature de ce protocole ont été intégralement respectées.

Les garanties consenties au titre de ces dettes sont détaillées dans la note G § 1.2 ci-après.

1.7.2 Echéancier

En K€	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Total	2 858	1 675	25	4 558

1.8 Dettes Fournisseurs et autres créditeurs

En K€	Passif Courant - d'un an	Passif Non Courant + d'un an	Total
Avances et acomptes reçus	0	0	0
Dettes d'exploitation	5 225	0	5 225
Dettes fiscales et sociales	2 465	0	2 465
Dettes sur immobilisations	16 780		16 780
Autres dettes	1 552		1 552
Comptes de régularisation (1)	2 393	175	2 568
Total Général	28 415	175	28 590

(1) Cette somme correspond à des contrats facturés aux diffuseurs mais dont la reconnaissance du chiffre d'affaires interviendra en 2008.

1-9 Trésorerie nette

1.9 Analyse du poste Trésorerie :

Le poste Trésorerie s'analyse de la façon suivante (en K€) :

	Décembre 2005	Décembre 2006
Disponibilités	88	507
Valeurs mobilières de placement	3 027	0
Trésorerie et équivalents de Trésorerie	3 115	507
Concours bancaires courants	- 191	- 695
NET POSTE TRESORERIE	2 924	- 188

Valeurs mobilières de Placement	31/12/05	31/12/06
---------------------------------	----------	----------

Montants en K€		
SICAV Monétaires	3 027	0
Provisions	0	0
Valeur nette	3 027	0

NOTE E - ANALYSE DES POSTES DE RESULTAT ET INFORMATION SECTORIELLE

1.1 Chiffre d'affaires

Chiffres en k€	CA 2006	CA 2005
Distribution en salles de cinéma	6 892	5 033
Subventions	2 430	2 260
Distribution vidéo	4 350	2 953
Distribution télévision	3 013	4 912
Ventes Internationales	2 337	1 238
Coproduction, et divers	1 906	326
Total Chiffre d'affaires	20 928	16 722
Dont :		
France	18 350	14 868
Export	2 578	1 854

1.2 Résultat Opérationnel courant

En k€	31/12/06	31/12/05
Résultat activité Films	4 532	3 861
Frais de structure	- 2 290	- 2 373
Résultat Opérationnel courant	2 242	- 1 487

1.3 Autres produits et charges opérationnelles

En K€	31/12/06	31/12/05
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et reprises provisions y afférentes	699	12 110
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles cédées	656	9 716
TOTAL	43	2 394

1.4 Charges et produits financiers

En K€	31/12/06	31/12/05
PRODUITS FINANCIERS		
Intérêts sur C/C	2	19
Cession SICAV	35	24
Gains de change	14	12
Intérêts sur Prêts aux salariés	-	-
Divers	2	-
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	53	55
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts des emprunts	206	180
Intérêts des emprunts (Crédit Bail Compiègne)	-	-
Frais de portage	-	-
Perte de Change	14	25
Agios et frais bancaires divers	4	0
TOTAL CHARGES FINANCIERES	224	205
RESULTAT FINANCIER	- 171	-150

1.5 Amortissements et provisions (Dotations – Reprises)

En k€	Immobilisations	Clients Stocks	Provisions Risques et charges	TOTAL
Dotations	8 638	94	12	8 744
Reprises	- 2 112	- 250	- 182	- 2 544
IMPACT NET	6 526	- 156	- 170	6 200

1.6 Information sectorielle

Premier niveau d'information sectorielle : Secteur d'activité

Le secteur d'activité de la société correspond à l'exploitation d'œuvres audiovisuelles

Secteur d'activité Exploitation d'œuvres audiovisuelles (données en k€)	2006	2005
Chiffre d'affaires ⁽¹⁾	20 929	16 722
Acquisition d'actifs	8 421	10 102
Valeur nette des actifs	12 508	15 831

⁽¹⁾ La ventilation du Chiffre d'affaires est détaillée sur le § 1.1 de la note E

Second niveau d'information sectorielle : Secteur géographique

2 zones géographiques : France et export

Zones Géographiques (données en k€)	2006	2005
Chiffre d'affaires		
FRANCE	18 351	14 868
EXPORT	2 578	1 854
Acquisition d'actifs		
FRANCE	8 421	10 102
EXPORT	0	0
Valeur nette des actifs		
FRANCE	17 828	15 831
EXPORT	0	0

NOTE F - IMPOTS DIFFERES ET IMPOTS SUR LES RESULTATS

• Les montants d'impositions différées actives et passives constatées et inclus respectivement dans les comptes « Impôts différés actifs » et « Provisions pour risques et charges » sont les suivants :

en K€	31/12/06	31/12/05
Actif d'impôt différé	0	0
Passif d'impôt différé	0	0

Le groupe BAC MAJESTIC a opté pour le régime d'intégration fiscale à compter du 1^{er} Janvier 2001 (seules les sociétés BAC MAJESTIC et BAC FILMS constituent ce périmètre au 31 décembre 2006).

En raison du résultat de la période, les impositions différées actives et passives ont fait l'objet d'une compensation et la différence n'a pas été constatée compte tenu du caractère peu probable de sa récupération.

- Pour information, le montant net des impôts différés actifs du groupe non constaté dans les comptes s'élève au 31/12/06 à environ 8,8 M€ à comparer à 5,1 M€ au 31/12/05.
- Compte tenu de la situation fiscale déficitaire du groupe, les impôts différés actifs provenant des décalages d'impôt temporaires n'ont pas été comptabilisés.

▪ L'effet net des impôts sur le résultat s'analyse comme suit :

en K€	31/12/06	31/12/05
Charge courante d'impôt	0	21

Charge d'impôt différé	0	0
Total	0	21

- La charge d'impôt s'analyse ainsi :

en K€	2006	2005
Impôt forfaitaire Annuel	0	21
Impôts sur les sociétés bénéficiaires non intégrées fiscalement	0	0
Report en arrière des déficits (société non intégrée fiscalement)	0	0
Impôt Consolidé	0	21

NOTE G - ENGAGEMENTS FINANCIERS HORS BILAN ET NANTISSEMENTS DES ACTIFS

1.1 Engagements hors-bilan

La totalité des engagements pris sur acquisitions de films est inscrite au bilan, dès la signature du contrat d'acquisition ou d'un accord ferme d'achat (« deal-memo ») au poste « Droits Audiovisuels » sous la rubrique Droits en cours (cf note 3) avec comme contrepartie au passif le poste « Dettes sur Immobilisations ».

Les engagements financiers hors bilan du groupe sont les suivants :

Montant en K €	31/12/06	31/12/05
Avals, cautions et garanties données :		
Cautions données sur emprunts d'acquisitions de films souscrits par des co-acheteurs	41	36
Engagements en faveur de filiales non détenues à 100%	0	0
Total Avals, cautions et garanties données	41	36
Engagements reçus :		
Subventions acquises restant à recevoir ^(a)	0	0
Autres :		
Clause de retour à meilleure fortune	0	0

(a) Depuis 2005, cette somme n'est plus enregistrée en comptes de bilan (voir commentaires § B 1.25)

1.2 Dettes garanties par des sûretés réelles

Dans la distribution, les crédits servant à financer l'acquisition de films sont garantis par la cession des produits à revenir à Bac Films de l'exploitation des films concernés, conformément au Code de l'Industrie Cinématographique. Les cessions et délégations ainsi consenties sont opposables aux tiers à compter de leur inscription au Registre Public de la Cinématographie et de l'Audiovisuel.

Au 31 décembre 2006, les nantisements d'actifs et garanties apportées se décomposent comme suit :

Type de nantissement / cession sur immobilisations incorporelles En K €	Valeur Brute comptable des actifs nantis	Valeur nette comptable des actifs nantis	Montant des prêts garantis	% garanti par VNC
COFICINE	6 686	1 449	1 661	87.24
COFILOISIRS	5 893	585	1 558	37.55
NATEXIS	5 159	220	560	39.29
OBC	13 990	245	29	844.83
Total	31 726	2 499	3 808	65.63
Rappel Total Postes du bilan (actif non courant)	207 178	17 828		
% actifs nantis	15.31 %	14.02 %		

Il n'existe aucun nantissement à notre connaissance sur les titres de la société.

NOTE H - FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

La société fait l'objet d'assignation par des salariés ayant quitté le Groupe. La provision constatée dans les comptes au 31/12/2006 s'élève à 150 K€.

Une provision pour indemnités de fin de carrière a été constituée à hauteur de 12 K€.

La société fait l'objet d'un avis de mise en recouvrement à la suite d'une déclaration complémentaire de TVA pour la période de Septembre 2003 pour un montant de 85 K€. Une provision a été constituée pour la totalité de ce montant. De même qu'un risque fiscal de 180 k€ est provisionné depuis 2004.

NOTE I - REMUNERATION DES DIRIGEANTS ET PERSONNEL

1.1 Rémunération des dirigeants :

Tableau présenté conformément à l'interprétation n°4 AMF de janvier 2006 pour les deux derniers exercices (ie concerne les « mandataires qui ont un contrat de travail avec la société et qui représentent les salaires ou les salariés actionnaires (ie le cas vise uniquement les représentants des personnels)

Dirigeants et Administrateur	Année	Fonction	Rémunération globale	Rémunération fixe brute	Rémunération variable brute	Avantage en nature	Jetons de présence
ROCH LENER	2005	Président directeur général	0 €	0 €	0 €	-	0 €
ROCH LENER	2006	Président directeur général	0 €	0 €	0 €	-	0 €
JEAN LABADIE	2005	Administrateur	152 378 €	120 000 €	30 000 €	2 378 €	0 €
JEAN LABADIE	2006	Administrateur	137 378 €	120 000 €	15 000 €	2 378 €	0 €

Les rémunérations brutes y compris avantages de toutes nature versées au cours de l'exercice 2006 aux dirigeants du Groupe à raison de leur mandat ou de leur contrat de travail de dirigeants s'élèvent à 140 k€ pour Monsieur LABADIE (mandat) dont 2 K€ au titre des avantages en nature. La rémunération nette imposable pour l'année 2006 s'élève à 116 K€ pour Monsieur LABADIE.

Monsieur Roch LENER ne perçoit aucune rémunération du groupe BAC MAJESTIC au titre de ses mandats sur BAC FILMS ou BAC MAJESTIC.

En 2006, comme au cours des années précédentes, BAC MAJESTIC n'a pas versé de jetons de présence.

Il n'existe pas de primes d'arrivée, ni de départ. Il n'y a pas de rémunération conditionnelle ou différée, ni de régime complémentaire de retraite spécifique pour les dirigeants.

Le montant de la provision retraite (pour l'ensemble des salariés) est indiqué à la note C § 1.6 de ce document.

Monsieur Roch LENER ne perçoit aucune rémunération au titre de ses fonctions au sein de BAC MAJESTIC et BAC FILMS. La rémunération perçue par M. LENER et versée par MILLIMAGES (à hauteur de 32 349 € brut en 2006) ne concerne que ses fonctions au sein de MILLIMAGES.

Il est à noter qu'une convention de Management fees a été conclue entre MILLIMAGES et BAC MAJESTIC, le 23 aout 2004, avec avenant le 20 octobre 2005. Une somme de 120 000 € est versée par BAC MAJESTIC à MILLIMAGES au titre de cette convention.

1.2 Effectif

L'effectif moyen du Groupe est le suivant :

Personnel Permanent	2006	2005
Cadres	11	10
Non cadres	5	5
Total	16	15

1.3 Informations sur les bons de souscription d'actions

Conformément aux pouvoirs qui lui ont été consentis par une AGE en date du 14 juin 2000, le conseil d'administration a consenti dans sa séance du 14 juin 2000 des options de souscription d'actions à des salariés du groupe :

Nombre d'options consenties	30 000
Nombre d'actions potentielles ⁽¹⁾	5 000
Nombre de personnes concernés par les options attribués au 19/06/2000	1
Point de départ d'exercice des options	14 juin 02
Date d'expiration	14 juin 05
Prix de souscription	11,10 €
Nombre d'options exercées au 31/12/06	0

⁽¹⁾ Le capital potentiel tient compte des options pouvant être encore exercées.

Compte tenu de l'atteinte de la date d'expiration pour la levée des options fixée au 14 juin 2005, sans qu'ait été exercée cette option, il n'y a plus au 31 décembre 2006 d'options de souscriptions d'actions. Il n'y a plus à ce jour de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise.

NOTE J - INFORMATIONS RELATIVES AUX RISQUES

L'ordre d'importance des risques est le suivant :

- Risques de liquidité,
- Risques de taux sur endettement,
- Risques liés aux évolutions technologiques,
- Risques de change,
- Risques juridiques (risques liés à la propriété intellectuelle, risques liés à l'obtention d'autorisations administratives).

Risques de liquidité

En matière de distribution, ce risque existe dès lors que les actifs acquis (droits audiovisuels) sont des actifs pour partie à long terme, puisque les droits d'exploitation acquis le sont pour des durées moyennes de 12 à 15 ans, même si une part importante de l'exploitation de ces actifs est réalisée sur les 3 premières années d'exploitation (exploitation en salles, en vidéo et 1^{ère} exploitation télévisuelle).

La ventilation des crédits est la suivante :

Caractéristiques des emprunts émis en K€	Taux	Montant global des lignes au 31/12/06	Montant global des lignes au 10-05-07	Echéances	Existence ou non de couvertures
Financement d'acquisition de films – Souscrit en 1998	Variable	84	0	31-03-11 ^(*)	Non
Financement d'acquisition de films – Souscrit en 2000	Variable	560	560	31-12-11 ^(*)	Non
Financement d'acquisition de films – Souscrit en 2001	Variable	1 558	1 251	31-03-11 ^(*)	Non
Lignes de Crédit à Court Terme sur acquisition 2004	6.05 %	220	0	05-07-07	Non
Lignes de Crédit à Court Terme sur acquisition 2006	Variable	1 087	0	09-03-07	Non
Lignes de Crédit à Court Terme sur acquisition 2006	Variable	354	395	12-09-08	Non
Total Crédits		3 863	2 207		

^(*) crédits prorogés suite négociation 2004.

La prorogation des crédits de financement d'acquisition de films jusqu'en 2011 découle des négociations menées en 2004 compte tenu de l'entrée de MILLIMAGES en tant qu'actionnaire majoritaire du Groupe.

Cette négociation, totalement achevée avec les établissements financiers concernés agissant en qualité de chef de file d'un pool bancaire dont l'accord final a été obtenu en mars et avril 2004.

Par ailleurs, aucun de ces emprunts ne comporte de clause de ratios financiers à respecter (type « *covenants* »).

En 2006, des crédits ont été accordés à hauteur de 2 733 K€, les remboursements se sont élevés à 2 414 K€.

Sur la base de la dette au 31 décembre 2006 (3 863 k€), la charge annuelle liée aux emprunts s'élèverait à 206 k€. Il s'agit là d'une charge maximum compte tenu du fait que les ventes réalisées avec les chaînes seront imputées sur ces crédits et réduiront d'autant la charge annuelle. A titre d'exemple, si l'on se base sur les sommes restant dues à ce jour, la charge annuelle passe à 90 k€. De plus, une variation instantanée de taux d'emprunts de 1 % entraînerait un impact en année pleine de 33 k€ sur le résultat consolidé du Groupe.

Il n'y a pas de clause de remboursement anticipé sur les crédits mis en place.

A noter par ailleurs qu'à la date du 10 mai 2007, la société dispose d'une trésorerie de 2 137 k€

La société dispose de lignes Dailly auprès des banques à hauteur de 3,3 M€. Ces lignes sont utilisables, à hauteur de 2,5 M€ depuis 2007 et sont assises sur les ventes TV ou Vidéo. Elles ne sont soumises à aucun covenant.

A ce jour, la société a un encours de ligne DAILLY de 0,6 M€

La notion de contrats signés mobilisables correspond à des crédits accordés par les banques sur la base de contrats de ventes TV signés (ou de memo-deal) avec les chaînes dont les échéances de paiement courent de 6 mois à 2 ou 3 ans. Il est à noter que même en cas de non diffusion, une chaîne est tenue de régler la somme contractée au plus tard à la fin de la période de droits.

Risques liés à la situation de trésorerie de la société

Les emprunts s'élèvent au 31 décembre 2006 à 3,8 M€ au lieu de 3,5 M€ au 31 décembre 2005. L'endettement se stabilisera au cours de l'année 2007.

A ce jour, le total des emprunts représente 2,2 M€.

La société dispose d'une trésorerie suffisante pour assurer la continuité de son exploitation, compte tenu des contrats signés et sur la base desquels les organismes de financement accordent des crédits au Groupe.

De plus, la société dispose d'environ 1,4 M€ de contrats signés mobilisables pour couvrir les besoins ultérieurs à venir.

Risques de taux sur endettement

En raison de l'important levier financier sur lequel joue le Groupe dans ses investissements, BAC MAJESTIC est sensible à ces risques, à supposer que les taux d'intérêt augmentent fortement dans les années à venir. Tous les emprunts souscrits antérieurement au 31 décembre 2003 et au cours du premier semestre 2006 sont à taux variables, indexés sur l'Euribor à 3 mois ou à 6 mois. La rémunération des crédits mis en place en 2004 et 2005 est calculée sur un taux fixe de 6.05 %.

Les emprunts ont généralement des durées de 2 à 3 ans et sont remboursables au moyen des recettes des films dont ils servent à financer l'acquisition, par le jeu des garanties données aux prêteurs, et, à défaut, par des remboursements à échéances fixes.

Les emprunts ne font pas l'objet de couvertures de taux.

L'échéancier des dettes et actifs financiers au 31 décembre 2006 est le suivant (y compris découverts et soldes créditeurs de banque pour 695 K€) :

En K€	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes (taux variable)	2 638	1 674	25	4 337
Dettes (taux fixe)	220	0	0	220
Autres (taux fixe et taux variable)	0	0	0	0
Passifs Financiers	2 858	1 674	25	4 557
Actifs financiers (VMP)	0	0	0	0
Position nette avant Gestion	2 858	1 674	25	4 557
Hors Bilan	0	0	0	0
Position nette avant Gestion	2 858	1 674	25	4 557

Le Groupe n'a pas d'engagements financiers hors-bilan au 31 décembre 2006, ni n'en a souscrit depuis.

Risques de change

Position en K Usd	31/12/06	31/12/05
Actifs	391,8	427,3
Passifs	- 2 485,2	-1 242,5
Position nette avant gestion	- 2 093,9	-815,2
Positions hors bilan	0	0,0
Position nette après gestion	- 2 093,9	-815,2
L'exposition nette en devise (contre valorisée en euros au cours de clôture) est de K€	- 1 589,9	-691,0

Depuis la cessation des relations avec Miramax et Studio Canal, la majeure partie des investissements est effectuée en euros.

Par les quelques cas concernés, le risque de change est intégré lors de l'achat des films, le taux de change intégré par l'entreprise lors de ses acquisitions étant systématiquement supérieur de 10% à celui en vigueur au moment de l'acquisition.

Par ailleurs, les minimas garantis versés ne sont pas à considérer comme des achats fixes et forfaitaires de droits mais comme des avances sur la totalité de la somme revenant au producteur au titre de l'exploitation de son film. Le minimum garanti est ainsi constitué de la somme versée initialement et des compléments revenant aux producteurs sur la part des recettes. Les éventuels surcoûts engendrés par les fluctuations des devises peuvent donc être récupérés sur les recettes des films.

Dans le cas où des règlements sont à effectuer en devises hors euros, la société ne fait pas de couvertures de change.

Le chiffre d'affaires et achats sont quasiment entièrement réalisés en euros. Le risque est donc extrêmement faible.

Au cours de l'année 2006, il a été facturé 762 KUSD à nos clients. Ramené au Chiffre d'affaires consolidé du groupe en 2006, cela représente un maximum de 3 %.

Il a été effectué des achats en USD à hauteur de 4 438 K USD auprès de nos fournisseurs. Ramené au niveau des achats et des investissements, cela représente un maximum de 16 % du montant des dépenses engagées. Compte tenu de la variation du taux du Dollar entre décembre 2005 et décembre 2006, cela représente une variation maximale de 400 K € ;

Risques juridiques

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

La méthode de provisionnement des litiges retenue consiste à appréhender la sortie probable de trésorerie compte tenu de l'estimation et de la connaissance des dossiers par la Direction et nos avocats.

Assurances

La politique de BAC MAJESTIC en matière d'assurances l'a conduite à se couvrir sur les risques significatifs liés à son activité auxquels elle est susceptible d'être exposée.

Il n'a été procédé à aucun changement dans la politique de couverture de la Société (voir Document de Référence 2005 déposé auprès de l'AMF le 12 octobre 2006 sous le numéro D.06-0914).

Le Groupe estime que la nature des risques couverts par ces assurances est conforme à la pratique retenue dans son secteur d'activité.

Risques sur actions.

Au cours de l'exercice écoulé et jusqu'à ce jour, la société a placé sa trésorerie excédentaire en SICAV monétaire. La société n'encourt donc aucun risque à ce titre.

La trésorerie est utilisée notamment pour couvrir les dépenses d'exploitation liées à la sortie des films. Si notre trésorerie apparaît avec un excédent important à certaines dates, il s'agit en général de périodes trop brèves qui ne justifient pas le placement des fonds disponibles en produits de placements pouvant avoir des rentabilités plus fortes.

Montant en K €	OPCVM actions	Portefeuille d'actions propres
Position à l'actif	Néant	Néant
Hors Bilan	Néant	Néant

Position nette globale	Néant	Néant
------------------------	-------	-------

Risque lié aux engagements de rachat auprès des minoritaires :

La Société ne détient pas de participations pour lesquelles il existe un engagement de rachat auprès de minoritaires. La Société estime donc qu'il n'existe aucun risque significatif lié à ce type de contrat.

Toutefois, dans le cas où la Société viendrait à réaliser des acquisitions de sociétés avec une promesse de vente à terme du solde des titres de participation pour autant que le contrat d'acquisition stipule des clauses de complément de prix sous condition, elle procéderait à une comptabilisation conformément aux normes applicables (et notamment les normes IAS 27 et IAS 32).

Risque sur la perte de plus de la moitié du capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 29 octobre 2004 a rejeté le projet de dissolution anticipée de la société malgré les capitaux propres négatifs de la société. Compte tenu des résultats de 2006 et de l'augmentation de capital effectuée par la société (et décrite dans le cadre de la note d'opération visée par l'AMF en date du 8 février 2007) les capitaux propres sont revenus positifs à l'issue de l'opération.

NOTE K - COMPTES PROFORMA

Aucune variation de périmètre n'ayant été constatée au cours de l'année 2006, il n'a pas lieu d'établir de comptes proforma.

NOTE L - EVENEMENTS CARACTERISTIQUES POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2006

Au cours du 1er trimestre 2007, une augmentation de capital par émission de 13.616.798 actions nouvelles à bons de souscription d'actions (« ABSA »), avec maintien du Droit Préférentiel de souscription pour les actionnaires existants a été réalisée avec succès.

L'augmentation de capital portait sur un montant de 6,5 millions d'euros avant exercice de la clause d'extension, représenté par 11.840.694 actions à bons de souscription d'actions au prix unitaire de 0,55 €.

Le montant des demandes de souscription s'est décomposé de la façon suivante :

- 6,2 millions d'euros à titre irréductible (soit une participation de 95,6 %)
- 4,7 millions d'euros à titre réductible.

Compte tenu de cette forte demande, le Directeur Général, sur subdélégation du Conseil d'Administration, a décidé d'exercer la clause d'extension permettant d'augmenter le nombre d'ABSA initialement émises de 1.776.104 ABSA.

Dans ces conditions, les demandes faites à titre irréductible ont été intégralement servies et celles à titre réductible ont du être réduites.

Après exercice de la clause d'extension, les 13.616.798 actions à bons de souscription ont été émises à un prix unitaire de 0,55 €, représentant un produit brut de 7.489.238,90 €.

Les actions nouvelles ont été immédiatement assimilées aux actions anciennes et admises à la cotation à compter du 9 mars 2007 sur la même ligne que celle affectée aux actions anciennes sur le marché Eurolist d'Euronext Paris.

A chaque action nouvelle a été attaché 1 bon de souscription d'action qui pourra être exercé jusqu'au 9 mars 2009, 7 bons donnant la possibilité de souscrire 2 actions nouvelles au prix de 1,50 € par action.

Cette augmentation de capital permet à BAC MAJESTIC d'accélérer sa croissance et de saisir les nouvelles opportunités offertes par le développement de la Vidéo On Demand (VOD), de la télévision par ADSL et de la diffusion de contenus sur la téléphonie mobile.